

QUESTIONS DIVERSES .

AFFAIRE N° 34/1

OBJET : Etude d'amélioration des Transports Collectifs Urbains.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu de l'application prochaine du Versement Transport, la Municipalité envisage de lancer une étude de réorganisation et d'amélioration du fonctionnement des Transports Collectifs Urbains, englobant tous les aspects du service - tarification, matériel roulant, restructuration du réseau, information des usagers, amélioration de la voirie et de ses équipements, coordination entre les transporteurs opérant sur le territoire de la Commune, etc...

Le coût de l'étude estimé à 600.000 F pourrait être financée par une subvention de la Direction des Transports Terrestre de 360 000 F et par un emprunt de la C.D.C. de 240 000 F.

Je vous demande Mesdames et Messieurs :

- de m'autoriser à solliciter la subvention et l'emprunt correspondant ;
- de m'autoriser à lancer une consultation de bureau d'étude et à passer un marché négocié avec la personne qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

*Reçu de la Préfecture
de la Réunion
le 16/7/82*

LE MAIRE - Il y a la zone urbaine qui est du ressort de la S.T.U.D et la zone péri-urbaine qui est du ressort de plusieurs autres sociétés.

Il s'agit donc d'effectuer une meilleure répartition entre les coins les plus retirés et le centre urbain. Cela ne peut se faire que par une restructuration et une coordination des transports circulant sur le territoire de la commune.

M. Aristide PAYET - Est-ce qu'il est sûr qu'on aura ce versement-transport ?

LE MAIRE - Cela viendra, mais on ne sait pas quand. On nous avait dit qu'il ne restait plus qu'une signature et puis on apprend que le Ministère des Transports précise que ce n'est pas la peine de le signer et qu'il y aura une application automatique à l'outre-mer très bientôt.

LE MAIRE - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE

*

*

*

Reçu de la Préfecture
de la Réunion le
16/7/82